



Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

2^{ème} Débat ALM

13 mai 2019

ANGERSLOIREMETROPOLE.FR/PLU

un TERRITOIRE
EN MOUVEMENT



CALENDRIER DES DEBATS SUR LE PADD

LES ETAPES DU DEBAT SUR LE PADD

Décembre 2018

Commission
Aménagement
à ALM

Janvier 2019

Conseil
Communautaire
ALM
1^{er} débat
PADD

DÉBATS SUR LE
PADD DANS
TOUTES LES
COMMUNES D'ALM
(+ information de
toutes les
communes
délégées)

Mai 2019

Conseil
Communautaire
ALM
2^e débat
PADD

REUNIONS PPA
ET PARTENAIRES
ASSOCIES

-
Le 21 décembre

3 RÉUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION :
ANGERS / LONGUENEE-EN-ANJOU(PRUILLE) /
LOIRE-AUTHION

Rappel : décembre 2018 - janvier 2019

**En parallèle : DÉBATS SUR LE RLPi
dans toutes les communes d'ALM +
Conseil Communautaire**

CALENDRIER DE LA REVISION GENERALE

Planning
prévisionnel
Révision
PLUi

2017

Préparation de
l'intégration de
Loire Authion

2018

Lancement
révision
(Mars)

1^{ère} Réunion
PPA

2019

Débat PADD

Réunions
publiques
PADD

Production
OAP,
règlement,
zonage, etc.

Évaluation
environnementale

Réunion
PPA

Réunions
publiques
et autres
concertations

2020

Arrêt
de projet

Élections
municipales

Enquête
publique

Approbation

2021

Planning prévisionnel

LES OBJECTIFS PREMIERS DE LA RÉVISION DU PLUi

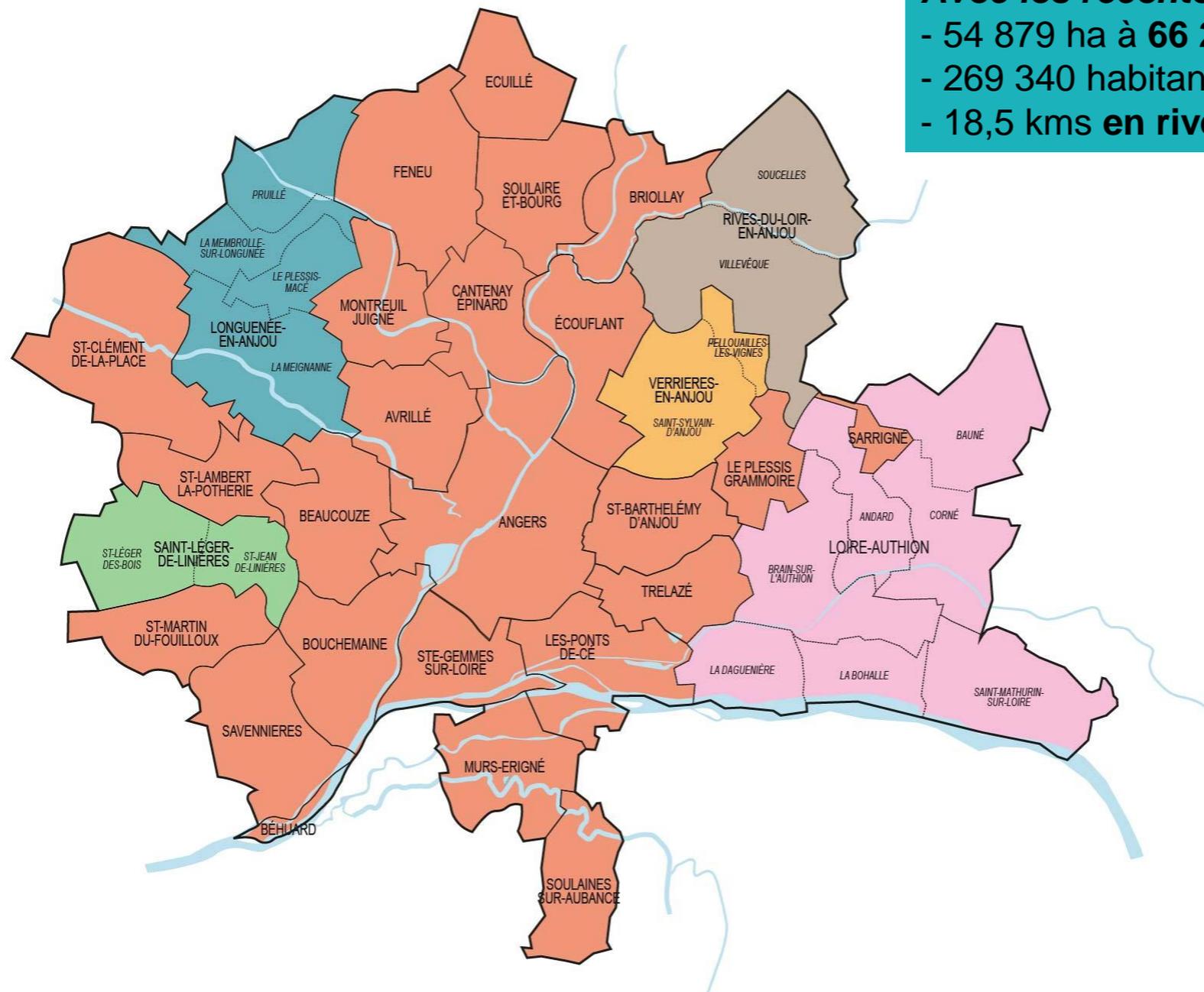
Prendre en compte les évolutions territoriales:

- Intégration de Pruillé au 21/12/15 et de Loire Authion au 1^{er} janvier 2018
- Création de communes nouvelles : Longuenée-en-Anjou, Verrières-en-Anjou, St Léger-de-Linières, Rives-du-Loir-en-Anjou)

Prendre en compte les évolutions législatives (notamment la loi de transition énergétique, la loi LCAP, loi ELAN, etc.)

Avec les récentes évolutions du territoire, passage de :

- 54 879 ha à **66 200 ha**
- 269 340 habitants à **292 691 habitants**
- 18,5 kms en rives de Loire à **32,6 km**



- **Extension au Nord-Ouest :** intégration de la commune déléguée de Pruillé (commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou)
750 habitants
- **Extension à l'Est de la Communauté Urbaine :** intégration de Loire-Authion
7 communes > 1 commune nouvelle
15 470 habitants

La révision du PLUi est aussi l'occasion d'aller plus loin sur des sujets phares pour les collectivités :

- L'ENERGIE – CLIMAT
- LA SANTE ENVIRONNEMENTALE ET L'OFFRE TERRITORIALE SANTE (*Contrat local Santé*)
- L'ECONOMIE CIRCULAIRE
- LE TERRITOIRE INTELLIGENT
- L'AGRICULTURE URBAINE
- L'INNOVATION URBAINE => IMAGINE ANGERS

AXE 1 : CONSTRUIRE LE TERRITOIRE DE DEMAIN EN PORTANT SUR LUI UN NOUVEAU REGARD

AXE 2 : PROMOUVOIR UNE METROPOLE D'AVENIR ATTRACTIVE ET AUDACIEUSE

AXE 3 : ORGANISER LE TERRITOIRE MULTIPOLAIRE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

Les communes ont toutes débattu des orientations du projet de PADD. Les principaux points débattus ont été les suivants :

- La place des communes dans cette révision et leur capacité à faire du renouvellement urbain
- Les objectifs de production de logements et de logements sociaux pour les communes nouvelles
- Les objectifs louables de modération de la consommation foncière:

En particulier pour les zones économiques :

=> importance de remplir en priorité les zones déjà aménagées et de renouveler les friches (ex-Bouvet)

- Les besoins de faciliter les déplacements en mode alternatif à la voiture y compris en 2^{ème} et 3^{ème} couronne
- Les critères d'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable sur notre territoire
- Le besoin de soigner la qualité paysagère des nouveaux projets d'aménagement
- Le besoin des communes de polarité d'être soutenus par la communauté urbaine pour jouer pleinement leur rôle
- Le besoin que l'offre nouvelle d'hébergement hôtelier et touristique ne soit pas tournée que vers le haut de gamme mais bénéficie à tous les publics
- Le besoin de faciliter l'accès à la terre pour les agriculteurs dans le respect de l'environnement
- Le besoin de réfléchir à un barreau Est à l'Est de la RD 347

Les objectifs de production de logements:

- L'annexe reprend le détail de la répartition par commune de l'enveloppe moyenne validée pour ALM qui revient à un objectif de l'ordre de **2 100 logements à produire par an en moyenne pour 2018-2027.**

Les objectifs de modération de la consommation foncière :

- Après un travail d'analyse plus poussée de la consommation foncière passée, mené entre janvier et mai 2019, il est proposé l'objectif suivant :
- ALM (y compris Loire Authion et Pruillé) a consommé 93 ha/an entre 2005 et 2018,
=> Objectif de la révision du PLUI 2018-2027 : consommer moins de 73 ha/an en moyenne